NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 6 juillet 2020 – 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Présents :
ARIOLI Sandrine – DIEZ Stéphane – DUPRAZ Fabien – EHNY Richard – FLEURET Anaïs – GARDET Catherine - GROS Gilles - GUILLERMARD Denis – JULIEN Anne-Marie – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric – MARCHAIS Marie-Lise – PERRIER Lysiane — SCHWARTZ Martine – TAIN Daniel – WDOWIAK Monika – WROBEL David.

Excusé : PLOUZEAU Alain (pouvoir à M. Gros)

Secrétaire de séance : MANSOZ Carine

ORDRE DU JOUR

(*) En raison du COVID 19 et par mesure de sécurité sanitaire, la séance :

- Se tient dans la salle du Col de l'Epine afin de répondre aux précautions préconisées de distanciation et règles sanitaires (masques, gel hydroalcoolique…)
- Est limitée à **25** personnes (conseillers et public)

Préambule :

Réglementairement, le procès-verbal et le compte-rendu de la séance du conseil sont des documents distincts au plan juridique et au plan formel. Le procès-verbal a pour objectif l'information du public et celle du préfet, mais ne constitue pas une mesure de publicité. Le compte-rendu est destiné à informer le public des décisions prises par le conseil municipal, et son affichage constitue aussi une formalité de publicité, nécessaire au déclenchement des délais de recours contentieux à l'encontre des délibérations. En pratique, la distinction entre procès-verbal et compte-rendu n'est pas toujours respectée. Le Conseil d'Etat a admis que la transcription des délibérations pouvait être faite sur un document unique. Il n'y aurait donc pas d'illégalité à ce que le même texte tienne lieu à la fois de compte-rendu et de procès-verbal, dès lors que les décisions sont présentées de façon claire et que le document permet de répondre aux différents objectifs impartis.

Il est donc proposé que :

- *Le compte-rendu de séance corresponde au déroulé de la séance, complété des décisions/votes du conseil municipal.*
  - ⇨ *Affichage sous 8 jours.*
- *Le procès-verbal corresponde au compte-rendu de séance complété de la retranscription des prises de paroles pour lesquelles les intervenants demanderaient à ce qu'elles soient consignées dans le PV.*

Ces précisions seront intégrées dans le règlement intérieur, en cours de constitution.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2020 : 18 voix Pour / 1 Abstention (élue absente lors du conseil municipal)

Information relative au Conseil communautaire de la CCLA du 25 juin 2020 :

Madame le Maire informe que Madame Monika WDOWIAK ne peut siéger au bureau de la CCLA en raison de sa nationalité étrangère. Ainsi, Madame Monika WDOWIAK a transmis au Préfet sa démission de membre du bureau et une nouvelle élection a eu lieu. Mme Claudine TAVEL a été élue membre du bureau de la CCLA, sans délégation.

Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués :

- Commissions Communication, Finances, Plan Communal de Sauvegarde, Sûreté

Monsieur Frédéric MANTEL indique que ces commissions ne se sont pas réunies pour l'instant.

- Commissions Marché, Economie locale et Développement Durable

Madame Marie-Lise MARCHAIS informe que la commission Marché s'est réunie avec les représentants des marchands afin de faire évoluer celui-ci dans le respect de la réglementation Covid et la sécurité de tous. Les représentants ont pu exprimer leurs attentes et besoins ainsi que les évolutions souhaitées.

Depuis le 04/07/2020, le marché a ainsi été étendu Place de la Comédie (3 marchands).

La commission Economie locale et Développement Durable s'est réunie afin de définir les axes de travail, rencontrer les parties prenantes (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture...) et initier un plan d'actions pour soutenir le commerce et l'économie.

- Commissions Mobilité, Déplacements doux, Associations sportives et culturelles

Monsieur Fabien DUPRAZ indique qu'une rencontre a eu lieu avec le SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard) concernant le schéma directeur cyclable.

Une convention a également été rédigée avec le prestataire Trott'Expérience pour l'utilisation des chemins communaux/ruraux.

Un forum Déplacements doux/Mobilité sera organisé le 05/09/2020 en même temps que le Forum des Associations et l'accueil des nouveaux arrivants (le matin).

La commission propose également la mise en place d'un aide financière pour les vélos à assistance électrique.

- Commissions Travaux neufs et Constructions

Monsieur Denis GUILLERMARD indique que le chantier Place du Bourniau doit démarrer le 03/09/2020. Une grue sera installée Route de la Crusille afin de permettre la construction des 2 bâtiments. Le Route de la Crusille sera coupée à la circulation des véhicules légers et des piétons pendant les travaux.

La déviation se fera par la Route du Banchet et le Rond-Point de la Route de la Crusille.

Les travaux de la Maison de Santé devraient démarrer rapidement avec la réalisation du terrassement et l'installation de la grue et d'une centrale à béton.

• Commissions Culture, Bibliothèque, Tourisme, Jeunesse et Règlement intérieur

Madame Sandrine ARIOLI indique qu'une rencontre a eu lieu avec le SMAPS et la CCLA afin d'échanger sur les fonctionnements et projets en matière culturelle.

Madame Corinne LE MOËL (bibliothécaire) a également présenté les modalités et les protocoles de réouverture de la bibliothèque au public.

La commission Règlement intérieur du conseil municipal s'est également réunie. Les différentes modalités de vote ont été présentées aux conseillers municipaux.

• Commissions Sociale, Solidarité, Santé

Monsieur Gilles GROS informe que la commission Sociale se réunira tous les 1er mardi du mois. Elle va prochainement rencontrer M. HOULLEBREQUE, président de l'ADMR et Mme PEDONOTTI, assistante sociale.

Deux groupes de travail ont été constitués au sein de cette commission. Le premier sera en charge des demandes de logement et le second de l'attribution d'aides.

• Commissions Urbanisme, PLU, Voiries et Réseaux

Monsieur David WROBEL informe qu'une réunion avec le bureau BDA a été organisée afin de faire le point sur les conclusions du commissaire-enquêteur concernant le PLU.

Différents chantiers de rénovation de voies communales ont été effectués et un audit du réseau d'eau potable devra être réalisé.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Délégations consenties à Madame le Maire par le Conseil Municipal

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions à Madame le Maire. Pour des raisons d'ordre pratique, le conseil ne peut régler dans le détail tous les problèmes de gestion. Les délégations facilitent et accélèrent la gestion de la commune. Ces délégations sont des délégations de pouvoir et non de simples délégations de signature.
Les délégations possibles sont au nombre de 29 ; il est proposé d'en sélectionner 11 :
N° 4 (dans la limite de 90 000 €) / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 11 / 14 / 16 / 20 (dans la limite de 100 000 €) /24.
Le récapitulatif de ces 29 délégations est projeté à l'écran.
Il est rappelé que les décisions prises par Madame le Maire en application des délégations consenties feront l'objet d'un document dénommé « décision du Maire » et seront transmises au contrôle de la légalité à la Préfecture de la Savoie, avec affichage en mairie.
Un compte-rendu des décisions prises mensuellement sera communiqué en début de séance de chaque conseil municipal.
Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

I.2 Désignation d'un élu et d'un agent pour représenter la commune au sein des instances du CNAS

Grâce à l'adhésion de la Commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale), le personnel bénéficie d'un large éventail de prestations qui concourt à son mieux être, dans de nombreux domaines de la vie professionnelle, familiale ou personnelle : organismes de vacances, culture/billetterie, aide à la vie privée, aide sociale, rentrée scolaire enfants ....

Il convient de désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui seront les délégués de la Commune.

Il est proposé de désigner Madame Sandrine ARIOLI, pour le collège des élus, et Madame Nathalie BLAMPAIN pour le collège des agents.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

I.3 Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis pour marchés publics et DSP

Il serait souhaitable de constituer une commission qui sera sollicitée pour donner son avis dans les procédures adaptées ainsi que les délégations de service public (procédures ne nécessitant pas le recours à la Commission d'Appel d'Offres - CAO)

Il est proposé de désigner 3 membres titulaires : Frédéric MANTEL, Denis GUILLERMARD, Anaïs FLEURET ainsi que 3 membres suppléants : Carine MANSOZ, Richard EHNY, Alain PLOUZEAU, le maire étant membre de droit de cette commission.

Décision du Conseil Municipal : 17 voix Pour et 2 Abstentions.

I.4 Désignation de contribuables pour constituer la nouvelle commission communale des impôts

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs : elle est composée de huit membres appelés commissaires (+ 8 suppléants) dans les communes de plus de 2 000 habitants. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Cette commission a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal. 32 propositions sont attendues par les services fiscaux.

Il est proposé les contribuables suivants :

- Monsieur REYNAUD Michel, domicilié en dehors de la Commune
- BAUSIER Bruno
- BELLEMIN Annie
- BELLEMIN Christiane
- BERGER-SABATTEL Roland
- BERTIN Daniel
- COLOMBET Dominique
- COTTAREL André
- COTTAREL Nicole
- DALLA PALMA Laurence
- DAMIAN Albert
- DEPLANTE Jean-Michel
- EHNY Richard
- FRAY Philippe
- GAIME Alain
- GAY LANCERMIN Patrick
- GERBE Mireille
- HENRY Pascal

- JAMET Nathalie
- MARCHAIS Thibaut
- MARTIN Maurice
- MILLET Laurent
- MILLION Robert
- MOSCA Claudette
- MOSCA Sylviane
- NOVEL-GODET François
- PAGAND Richard
- PERRIER Gérard
- PLOUZEAU Alain
- POST Joël
- SUIRE Carole
- VAN BOXSOM Philippe

Décision du Conseil Municipal : 18 voix Pour et 1 Abstention.

I.5 Désignation de contribuables pour constituer la nouvelle commission intercommunale des impôts directs

Dans le cadre du renouvellement de la commission intercommunale, la CCLA doit dresser une liste de 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants) à destination de la DGFIP sur proposition des communes membres. Il convient pour Novalaise de désigner 13 contribuables. Il est proposé les personnes suivantes :

- BAUSIER Bruno
- BELLEMIN Christiane
- BERTIN Daniel
- COTTAREL Nicole
- DAMIAN-PICOLLET Albert
- EHNY Richard
- FRAY Philippe
- MILLION Robert
- MOSCA Sylviane
- NOVEL-GODET François
- PERRIER Gérard
- POST Joël
- VAN BOXSOM Philippe

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

I.6 Désignation de 5 conseillers municipaux pour la commission de contrôle de la liste électorale

La commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale et statue sur les recours administratifs préalables déposés par un administré contre le refus d'inscription sur la liste électorale. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, avec 2 listes élues au conseil municipal, la commission est composée de 5 membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste

Les conseillers municipaux proposés sont Monsieur Fabien DUPRAZ, Madame Anaïs FLEURET, Monsieur Richard EHNY, Monsieur Daniel TAIN et Madame Catherine GARDET.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

I.7 Désignation du correspondant défense

Les missions dévolues au correspondant défense sont les suivantes : mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense et être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le Maire pouvant être désigné correspondant défense il est proposé de nommer Madame TAVEL.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

II. FINANCES

II.1 Indemnité de conseil 2019 – comptable public

Le comptable du trésor a transmis le décompte de son indemnité de conseil au titre de l'exercice 2019. Cette indemnité est basée sur la moyenne annuelle des dépenses des exercices des 3 dernières années (2017/2018/2019).

Son montant s'élève, pour 2019, à 632.16 € avec un taux d'indemnité à 100 %.

Il est précisé que le versement de cette indemnité 2019, en cas d'accord, devra faire l'objet d'une répartition entre Madame Durand (du 1er janvier au 31 mars) et Monsieur Cochet qui lui a succédé en avril.

Décision du Conseil Municipal : 15 voix Pour et 4 voix Contre.

II.2 Attribution d'une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Dans la continuité de la semaine de l'environnement : pour encourager les déplacements doux et la pratique du vélo, la municipalité souhaite attribuer une aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le montant de l'aide sera de 25 % du montant total TTC, à concurrence de 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique entre le 5 juin 2020 et le 30 octobre 2020.

L'aide sera attribuée pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion chez un commerçant professionnel implanté en Savoie ou dans les départements limitrophes (hors achat Internet).

Cette aide sera versée, sous conditions, suivant l'ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée pour l'année en cours. Il est précisé que les conseillers municipaux ne pourront bénéficier de cette offre.

Décision du Conseil Municipal : Monsieur TAIN demande qu'il soit tenu compte des revenus lors de l'attribution de cette aide, cependant la mairie ne peut collecter ce type d'informations.

Madame GARDET demande que l'attribution de l'aide se fasse par tirage au sort, en cas de nombreuses demandes. Cela n'est pas possible compte tenu de l'enveloppe financière à respecter.

Accord à l'unanimité.

II.3 Adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion - 73

La commune a adhéré, par convention, au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion, le 1er janvier 2017, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Cette convention étant arrivée à échéance, le Centre de Gestion propose son renouvellement. Cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

La collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier à l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du CDG 73.

Le coût de cette adhésion est de 200 € par an pour les collectivités employant de 10 à 50 agents.

Décision du Conseil municipal : Accord à l'unanimité.

III. URBANISME

III.1 D.I.A.

Maître MAURETTE	Route du Col de l'Epine	non bâti
Maître LIONNARD	Route de la Crusille	bâti
Maître LIONNARD	Route du Bief du Moulin	bâti
Maître BERTOLO	Route du Col de l'Epine	fonds de commerce
Maître DERDLIAN	Pommerey/le Collomb	non bâti
Maître MAISONNIER	Corbin	non bâti

Décision du Conseil Municipal : Aucune préemption à l'unanimité.

III.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

SAS MALO	ZA Goutier	transfert de permis
RIGOTTIER-GOIS Florence	Brignoud	modificatif
BLANC Arnaud/BERTHOLIER C	Au Chanay	maison individuelle

DP

HOËN Delphine	Chemin des Richards	remplac^{t} et création fenêtres de toit
SWEETAIR	Chemin de Balléon	installat. panneaux photovoltaïques
ISAGEO	Route de Marcieux	division foncière
COURTOIS Annick	Route des Champs	réfection toiture
BROSSARD Vincent	Route de Verthemex	construction d'un abri

CU

Maître BENAT	Route du Banchet	CU d'information
Maître LIONNARD	Le Rafour	CU d'information
Maître LIONNARD	Le Lavatel	CU d'information
Maître LIONNARD	Route de la Crusille	CU d'information
Maître LIONNARD	Route du Bief du Moulin	CU d'information
Maître MAISONNIER	Corbin	CU d'information

IV DIVERS

IV.1 ONF : proposition d'inscription des coupes pour exercice 2021

L'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

La proposition d'inscription de coupes pour l'exercice 2021 est la suivante :

Parcelle 10	volume présumé	54 m^3	surface à parcourir 1.3 ha	vente avec mise en concurrence
Parcelle 8	volume présumé	577 m^3	surface à parcourir 14.8 ha	vente avec mise en concurrence
Parcelle 9	volume présumé	331 m^3	surface à parcourir 5.5 ha	vente avec mise en concurrence

Il convient de se prononcer sur l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente des coupes de l'année 2021 présenté par l'ONF et de désigner un représentant du maire pour assister au martelage des parcelles.
Il est proposé de valider cet état et de nommer un représentant de la Commune, Monsieur Fabien DUPRAZ.
Décision du Conseil Municipal :
Pour le représentant de la Commune : 19 voix Pour.
Concernant les coupes : 16 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention.

IV.2 ONF : vente amiable du lot de bois de la parcelle 15

L'agent ONF, référent pour la commune de Novalaise, propose de procéder à une vente amiable de l'invendu du lot de bois de la parcelle 15 de la forêt communale (parcelle située sur le territoire communal de Nances), au prix de 2 912 € HT.
Il convient de statuer sur la vente de ce lot au prix indiqué.
Décision du Conseil Municipal : 16 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions.

IV.3 Convention Commune / CCLA : installation d'une construction dans le jardin public, dans le cadre du festival « ArchiNature »

Dans le cadre de ce festival, une cabane en bois d'environ 5 m² a été construite dans le jardin public. Il convient de formaliser, par convention entre la CCLA et la Commune, l'occupation temporaire du terrain.
Cette convention, consentie à titre gratuit, fixe les modalités de mise à disposition : objet, durée, engagement…
Madame SCHWARTZ s'étonne que la convention ne soit pas tripartite : l'association Cogito Ergo Sum devrait être mentionnée.
Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

IV.4 Convention Commune / Trott'Expérience : utilisation de chemins communaux/ruraux

La commune de Novalaise est propriétaire de sentiers, chemins, routes dont les spécificités les rendent particulièrement favorables à la pratique de balades en trottinettes électriques tout-terrain.
Monsieur Stéphane MARMONIER, responsable de Trott'Expérience souhaite obtenir l'autorisation d'utiliser, dans le cadre des activités écotouristiques de l'année 2020, ces chemins afin de proposer des balades encadrées « découvertes, gourmandes ou sportives » en trottinettes tout- terrain entre 9H30 et 19H00, à raison de 4 passage maximum par chemins/jour.
Il est proposé d'autoriser Trott'expérience à emprunter les voies communales et chemins ruraux référencés sur la carte pour son activité à titre non exclusif et de formaliser, par convention, consentie à titre gratuit, l'utilisation de ces voies.
Il est entendu que le bénéficiaire de l'autorisation reste responsable de la sécurité des personnes, la non dégradation, la propreté et la quiétude des chemins parcourus.
La convention sera conclue pour l'année 2020 et ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

V. INFORMATIONS

V.1 Horaires d'ouverture de La Poste

Lecture du mail : la poste sera ouverte à compter du 3 juillet 2020 - du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00 et le samedi de 9H00 à 12H00.

V.2 Informations diverses

- La pose de la 1ère pierre du pôle santé devrait avoir lieu, en septembre. La date exacte est à confirmer.

- Lecture du mail de M. Cédric VIAL, conseiller régional, sur le soutien financier alloué dans le cadre de l'aide d'urgence pour le tourisme et l'hébergement.

- Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques, questions :
  Madame SCHWARTZ interroge à propos de l'implantation d'une laverie sur le parking du SPAR. Madame le Maire répond qu'elle a donné l'information lors du précédent conseil municipal, à savoir que cette installation ne nécessite pas de déclaration préalable, au vu de sa surface. De plus, cette installation était portée sur le plan de masse de l'extension du magasin SPAR.
  Madame SCHWARTZ demande de veiller à la préservation des arbres situés en limite de propriété, lors des travaux de construction de cette extension.

- Madame le Maire informe qu'elle a signé le transfert de la licence (débit de boissons) de la Bergerie au repreneur : ce restaurant réouvrira ses portes le 15 juillet 2020.
  Madame MARCHAIS, adjointe au commerce précise que la restauration sera à thèmes et que des menus du jour seront proposés, en semaine.

Dates des prochains conseils municipaux :

- le 10/07/2020 à 18h00 pour l'élection des 5 délégués et 3 suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs. Madame le Maire proposera 4 délégués et 2 suppléants et demande à Madame SCHWARTZ de désigner, s'ils le souhaitent, un titulaire et un suppléant.

- le 24/08/2020 à 20h00.

Séance levée à 22h08.

La secrétaire de séance,

Carine MANSOZ

Le Maire,

Claudine TAVEL